



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2024

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 28 PRÉSENTS : 24 VOTANTS : 27</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 2 avril 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 15 avril 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET</p> <p>Étaient représentées : Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Franck SOUQUET-GRUMEY.</p> <p>Absente : Mme Caroline BRULEY</p>
--	---

Délibération n°16

Rapporteur : M. Simon OUVRIER-BUFFET

Objet : Approbation du Compte administratif 2023 du budget annexe du Energies Renouvelables

Conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T, M. le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Mme Françoise VIGUET-CARRIN.

Le résultat du compte administratif 2023 du budget annexe du Energies Renouvelables se résume ainsi en euros :

Libellés	Réalizations		Réalizations	
	Fonctionnement	Investissement	RAR	Total (Invest + RAR)
Recettes	40 855,04	52 099,24	0,00	52 099,24
Dépenses	11 301,25	48 230,18	172 483,32	220 713,50
Résultat d'exécution	29 553,79	3 869,06	-172 483,32	-168 614,26
Résultat n-1 reporté	2 960,75	17 127,41	-	17 127,41
Résultat de clôture 2023	32 514,54	20 996,47	-172 483,32	-151 486,85

Il a été présenté en commission des finances le 27 mars 2024.

Il convient :

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses (172 483.32 €),
- D'affecter le résultat de fonctionnement de 32 514.54 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le compte administratif 2023 du budget annexe Energies Renouvelables tel qu'il est défini ci-dessus ;**
- **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;**
- **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;**
- **Affecte le résultat de fonctionnement de 32 514.54 € comme suit :**
 - **12 514.54 € en section de fonctionnement (article 002)**
 - **20 000.00 € en section d'investissement (article 1068)**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240408-20240408_DE16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

